

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2026

Membres en exercice : 10

Membres présents : 07

L'an deux mil vingt-six, le lundi 26 janvier à 20h, sur convocation du 09 janvier, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Pauline BAND'HOU et Nathalie COCHEREAU, Messieurs Frédéric SERRE, Bastien HUARD, Alexis CAZE-CHANLONG et Laurent RIVET

Absentes excusées Mme Laetitia CHAUVEAU pouvoir à M DANIEL- Mme Karine ABBAMONTE pouvoir à M SERRE

Absents, M Romain LEJARDS

Secrétaire de séance : Mme BAND'HOU

M le Maire demande l'autorisation de rajouter à la séance 2 délibérations

- Délibération modification des attributions de compensation à compter de l'année 2026 au sein de la communauté de communes Entre Beauce et Perche.
- Délibération autorisant le paiement d'investissement avant le vote du budget 2026.

Le Conseil municipal donne son accord

La séance ouvre sur la présentation de la société ORION, représentée par Mme Capucine SOURDOIRE pour un projet d'implantation d'un petit parc photovoltaïque de 800KWC à la carrière communale.

Mme Sourdoire commence par présenter la société ORION, existante depuis 15 ans et spécialisée sur la création de parc solaire de petite dimension. Mme Sourdoire présente un projet sur la carrière communale, terrain impropre à l'agriculture, qui a une dimension de 1 hectare. Le terrain est en dehors du périmètre du château de Villebon, loin de zone d'habitation et à 384 m du raccordement au réseau.

3 possibilités pour la commune

- Location : bail de 35 ans avec loyer de 4000€/an
- Vendre le terrain à la société
- La commune est propriétaire du parc, la société construit le parc.

Location du terrain : la société ORION construit et exploite le parc, elle entretient le terrain et le parc. La commune percevra un loyer et une partie de la taxe IFER. Le chiffrage présenté est d'environ 4000€ par an. La société propose aussi un financement participatif pour une durée de 1 an minimum à 5 ans maximum.

Vendre le terrain : la commune n'est pas vendeuse.

Exploitation du Parc par la commune. Si la commune exploite directement le parc, la société ORION peut le construire pour la somme estimée de 800 000€ avec le contrat de maintenance à rajouter.

Le conseil demande à Mme Sourdoire de lui proposer un projet où la commune est propriétaire du parc afin de bien évaluer les 2 possibilités.

Mme Sourdoire quitte l'assemblée.

Retour sur les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

M le Maire reprend les 3 recommandations

- Mettre à jour les délégations de signature pour les adjoints. L'arrêté de délégation de M Frédéric SERRE, 1^{er} adjoint a été refait le 31 janvier 2025.
- Délibérer sur la nature de la régie en charge du budget annexe et la doter des organes de gouvernance idoines
- Revoir les modalités de financement du budget annexe.

Ces 2 points étant liés, M le Maire a sollicité le Service de Gestion Comptable de Nogent le Rotrou (Trésorerie) ainsi que la Préfecture. Il en ressort que le SGC de Nogent le Rotrou et le SGC de Chartres n'ont pas de réponses claires, 2 options s'offre à la commune

Option 1 : Eclater l'emprunt entre le budget principal et le budget annexe en faisant un pourcentage lié aux parties du toit non couvert par les panneaux photovoltaïques et à la sacristie qui serait basculé sur le budget principal et tout ce qui concerne le photovoltaïque reste sur le budget annexe. Pour cette option il faut aussi transférer les subventions et le retour de TVA dans les mêmes proportions.

Option 2 Transfert intégral de l'emprunt sur le budget principal

Après avoir entendu cet exposé, le conseil demande l'avis de la Chambre Régionale des Comptes puisqu'il s'agit d'être en conformité avec leurs recommandations. Pour rappel la commune avait créé le budget annexe selon la demande de la Trésorerie de Courville sur Eure.

Bois dans la Carrière

M le Maire fait savoir qu'il a été destinataire d'un courrier d'un administré pour couper un chêne mort sur pied et un chêne dont la tête a été cassé lors de la tempête du 25 juin 2025 à la carrière. Cet administré propose la somme de 10€ le stère. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal demande à M le Maire de voir avec l'assurance communale afin d'être couvert et valide la demande de cet administré.

Demande Parcelle ZY n 16

M le Maire informe qu'il a reçu des demandes (une écrite et l'autre orale) pour une mise à disposition à titre onéreux d'une parcelle agricole appartenant à la commune. Cette parcelle est actuellement utilisée par M Bastien HUARD.

De ce fait celui-ci quitte la salle.

M le Maire refait l'historique de la parcelle. La parcelle appartient à la commune depuis l'aménagement foncier qui a débuté en 2017. M le Maire avait proposé aux éleveurs de la commune d'utiliser ce terrain pour faire du fourrage afin de l'entretenir. Seul M Huard a répondu favorablement à l'offre.

M Bastien Huard a proposé le déneigement gratuit des routes communales en compensation du foin récolté sur cette parcelle.

M le Maire informe qu'il soumet ces demandes car il ne veut pas être le seul décideur sur le choix de la personne qui utilisera cette parcelle.

Après avoir entendu cette explication, le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement aux demandes de mise à dispositions mais de laisser à M Huard la jouissance du terrain suite au résultat du vote ci-dessous.

Maintien de la jouissance de la parcelle à M Bastien HUARD – 5 Pour (1 pouvoir)- 3 Abstentions (1 pouvoir)

M Huard garde l'entretien de la parcelle ZY n 16

Délibération Montant de l'Attribution de compensation à compter de l'année 2026

M le Maire expose,

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a proposé, dans sa séance du 13 octobre 2025, de supprimer le transfert de charges lié à l'adhésion au syndicat SMAR LOIR & EURE 28, considérant que le transfert existant pour les communes concernées faisait doublon avec l'instauration de la taxe GEMAPI dont le montant perçu est versé à ce syndicat.

Par délibération, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a décidé de suivre cet avis et a fixé le nouveau montant des attributions de compensation à compter de 2026.

De ce fait l'attribution de la commune de Fruncé passe de 17 665.60€ à 16 558.60€

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité, le montant de transfert de charges à 16 558.60€

Délibération autorisant d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre les dépenses et recettes qui peuvent être effectuées avant le vote du budget, pour permettre le fonctionnement des services municipaux. Ainsi jusqu'à l'adoption du budget 2026, l'article L1612-1 du CGCT autorise le maire à :

- Mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget
- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18, sur autorisation du conseil municipal.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Chapitre		Crédit ouvert 2025	Plafond ¼ 2026
21		320 750€	80 187€

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire

- A engager et mandater les dépenses d'investissements ci-dessus avant le vote du budget primitif 2026.

M le Maire rappelle les travaux qui feront l'objet de mandatement :

- Avaloir Rue de la Maire
- Clôture Eglise
- Produit de traitement

Pour un montant global de 17 000€

Tour de garde des Elections du 15 et 22 mars 2026

HORAIRES	Président	Assesseur	Assesseur
08h- 10h	Olivier DANIEL	Laurent Rivet	Laetitia CHAUVEAU
10h-12h	Bastien HUARD	Laurence CHARRON	Emilie ZERREN
12h-14h	Frédéric SERREe	Alexis CAZE CHANLONG	Chantal PISSARD
14h-16h	Olivier DANIEL	Marion FERRARO	Frédéric SERRE
16h-18h	Romain LEJARDS	Pauline BAND'HOU	Marion FERRARO

Informations et Questions diverses

M le Maire informe qu'il a rencontré Mme Salin responsable de la voirie auprès du Conseil Départemental concernant le Bois Hinoult. Un bornage va être réalisé pour savoir si les haies sont bien implantés M le Maire lui a soumis l'idée de la pose d'un miroir, elle ne trouve pas l'idée opportune.

M le Maire informe aussi que suite à une entrevue avec le responsable de la subdivision de Courville sur Eure que ce dernier mettait à l'ordre du jour le curage des fossés de Loinsard et Bottin au budget 2026, les travaux devraient être réalisés au 2^{ème} semestre 2026.

Mme Cochereau signale qu'il y a de l'herbe sur la rue du noyer qui pousse au milieu. M le Maire indique qu'elle sera enlevée par l'employé communal

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 23h10

M le Maire remercie les conseillers pour leurs investissements durant ce mandat.